

Service de l'enseignement spécialisé  
SESAF  
Rue Cité-Devant 11  
1014 Lausanne

Paudex, le 10 mai 2019  
BM/dma

**Consultation – Avant-projet de Règlement d'application de la loi du 1<sup>er</sup> septembre 2015 sur la pédagogie spécialisée (RLPS)**

Madame, Monsieur,

Nous avons étudié avec attention l'avant-projet de règlement d'application de la loi du 1<sup>er</sup> septembre 2015 sur la pédagogie spécialisée (RLPS), ainsi que le « Concept cantonal de mise en œuvre et de coordination des mesures spécifiques en faveur des élèves des établissements ordinaires de la scolarité obligatoire (Concept 360°) ».

**Remarques générales**

L'enjeu principal du système scolaire doit être l'insertion sociétale et professionnelle des jeunes à la fin de leur parcours de formation. La nouvelle approche de la pédagogie spécialisée doit impérativement être au service de cet enjeu.

L'objectif affiché du concept 360° et du RLPS est d'amener les établissements scolaires à répondre tant aux besoins de la pédagogie ordinaire qu'à ceux de la pédagogie spécialisée, du socio-éducatif, de l'allophonie et de la promotion de la santé et de la prévention. En mettant fin à une séparation administrative entre la pédagogie ordinaire (DGEO) et spécialisée (SESAF), on entre dans une vision inclusive complète de l'école. Il n'y aurait ainsi pas deux catégories d'enfants, mais un spectre complet d'individualités avec ou sans besoin d'aménagements spéciaux.

**Un équilibre à trouver**

La proportion d'élèves nécessitant des aménagements n'a cessé d'augmenter. En ce sens, une approche visant à sortir de l'école régulière l'ensemble des élèves présentant des troubles ou des déficiences n'est pas une approche souhaitable. A l'autre extrême, l'intégration de tous les élèves sans exception, sans égard à leurs difficultés, n'est pas non plus une approche appropriée. Il s'agit donc de trouver un juste milieu ne péjorant pas les élèves réguliers, en incluant les élèves présentant des troubles mais en fournissant à ces-derniers un accompagnement approprié pour ne pas ralentir la vitesse d'apprentissage individuelle de leurs camarades.

## **Une nouvelle approche**

La diminution des effectifs en classe n'est pas une vraie solution. Extrêmement coûteuse, elle apporte peu de résultats selon les études. Il faut se concentrer sur la mise en place de véritables solutions, en donnant aux enseignants les outils et le soutien nécessaire pour accompagner des élèves aux besoins différents. L'école doit impérativement réussir à différencier les rythmes d'apprentissage en classe, pour ne pas frustrer les plus doués et pour s'assurer que les moins rapides disposent des compétences nécessaires pour s'insérer durablement sur le marché de l'emploi à l'issue de leur cursus de formation. Ainsi, la version archaïque d'une classe avec un programme / un seul rythme doit être petit à petit abandonnée au profit d'une plus grande personnalisation de l'enseignement. La classe homogène est un mythe. Les acteurs privés de l'éducation l'ont compris depuis longtemps.

Les moyens technologiques et en particulier le numérique à l'école, s'ils représentent une piste extrêmement intéressante à cet égard, ne suffiront pas à eux seuls pour mettre en œuvre ce changement d'état d'esprit. L'enseignant quitte à petit son rôle de professeur, et devient de plus en plus un accompagnant, un coach. Rappelons aussi que c'est une part intrinsèque du travail d'enseignant que de gérer autant d'enfants qu'il y a de rythmes d'apprentissage.

Plus importante encore que la certification de fin de scolarité obligatoire, l'obtention d'une certification de niveau secondaire II à 25 ans est le véritable objectif. Il s'agit de la condition reconnue pour s'insérer durablement sur le marché du travail. Ce qui compte encore davantage, c'est l'intégration pleine et complète, ou au minimum partielle, dans le marché du travail, pour permettre de subvenir partiellement ou entièrement à ses besoins.

## **Une approche décentralisée dans les établissements**

Tout en mettant en place un cadre de référence et une « boîte à outils » avec de nombreuses mesures pour répondre aux besoins des élèves, le projet vise à ce que chaque établissement scolaire mette en place un concept d'établissement qui lui est propre.

Ainsi, on passe d'un système dans lequel les difficultés individuelles font l'objet de demandes individuelles d'accompagnements individuels auprès d'une autorité centralisée à un dispositif prévoyant une enveloppe de ressources pour des mesures ordinaires et auxiliaires qui est attribuée à l'établissement en fonction d'un quota par élève. Ceci permet à l'établissement de mettre en place sa propre approche, dans un certain cadre, avec davantage de souplesse. On peut envisager par exemple un accompagnement plus important par les enseignants spécialisés de leurs collègues de l'enseignement régulier, ou encore davantage de flexibilité au quotidien en fonction de la fluctuation des besoins des élèves.

Cette approche a de multiples avantages. Premièrement, ce sont les établissements qui connaissent le mieux les réalités locales, leur donner davantage de marge de manœuvre est donc bienvenu. Deuxièmement, en responsabilisant les établissements pour une utilisation optimale des ressources, et en renonçant aux solutions individuelles pour privilégier des solutions collectives, au niveau de l'établissement ou de la région, on optimise l'utilisation des ressources à disposition.

Elle n'est cependant pas dénuée de risques. Il s'agira de s'assurer d'un accompagnement approprié des directions d'établissements dans la mise sur pied de leur concept. Les enseignants devront être correctement formés, là est probablement la clé de la réussite d'une telle approche. Formés, mais évalués également.

En outre, l'évaluation du dispositif lui-même ne devra absolument pas être négligée. Il est exclu que l'intégration au sein de classes régulières des élèves présentant des troubles se fasse au détriment de leurs camarades.

### **Des réflexions qui doivent être poursuivies**

Responsabiliser les établissements tout en les accompagnants et en mettant à disposition une boîte à outils de mesures permettant de répondre aux besoins des élèves est un pas dans la bonne direction. Cette distribution des responsabilités à l'échelon local nécessite de s'assurer de disposer de collaborateurs compétents à la tête des établissements, ainsi que parmi le corps enseignant. A ce titre, il s'agit de travailler au renforcement de l'évaluation des directions mais aussi à celle des enseignants.

La Fédération Patronale Vaudoise est convaincue que l'adéquation entre les besoins des entreprises et le contenu des formations doit être un principe de base. Le système de formation doit préparer de manière appropriée les jeunes au monde du travail, afin que les entreprises puissent trouver les collaborateurs et les compétences dont elles ont besoin.

Cela passe aussi par la formation scolaire des élèves présentant des troubles ou des déficiences, dans le but de leur permettre d'atteindre une autonomie maximale et une insertion complète ou partielle dans la société et dans la vie professionnelle. Les enjeux sociétaux et financiers autour d'une non-intégration de ces personnes sont trop importants pour ne pas leur donner toute les chances d'insertion.

Cependant, nous n'accepterons pas que cela se fasse au détriment de la grande majorité des élèves, scolarisés de façon régulière. Ce projet représente une nouvelle approche de la pédagogie spécialisée, que nous jugeons intéressante mais dont la mise en œuvre devra faire l'objet d'une évaluation précise et rapide, de manière à corriger tout dépassement des principes précités.

Considérant ce qui précède, nous ne nous opposons pas au présent projet.

En vous remerciant d'avance de l'attention portée à la présente lettre, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Fédération Patronale Vaudoise



Baptiste Muller